



LA GAZETTE LENCOUACQUAISE

N-2 JUIN 2021

Afin de mieux vous informer, nous faisons, cette fois encore, la démarche de déposer la Gazette dans toutes les boîtes aux lettres. Mais, idéalement, il serait souhaitable que vous preniez l'habitude de venir la chercher en Mairie
Prochaine parution sept.

INFOS PRATIQUES :

Le déploiement de la fibre sur le territoire avance. **(début des travaux prévus en octobre 2021)**

La conception et la construction du réseau sur la commune a été confié à l'entreprise **ENGELVIN** qui est sous le contrôle et la maîtrise d'ouvrage **PIXL by Altitude infra**. **(Rencontre des élus de la commune fin juin)**

L'entreprise **ENGELVIN** pourra apporter toutes les réponses à vos interrogations concernant les études et les travaux du réseau dans votre commune dès que le déploiement débutera.

(L'adresse contact@pixl-fibre.fr pour répondre à vos interrogations :

- ☐ l'éligibilité,
- ☐ le raccordement,
- ☐ le déploiement de la Fibre dans les Landes de façon générale, etc ...



ViteMaDose
par CovidTracker

Réunion d'information concernant **LES ACTIVITES DU CAMPS MILITAIRE** de Captieux organisée pour tous les habitants de Lencouacq et Retjons le 30 juin 2021 à 18h30 au foyer municipal de Retjons

Vaccination contre la Covid-19 (Rechercher sur le net)

Trouvez un centre de vaccination proche de chez vous, consultez les centres pour savoir s'il y a des rendez-vous



Une nouvelle application gratuite, à télécharger sur mobile, est accessible à toute personne désirant suivre les informations communiquées par la Mairie de Lencouacq.

Elle vous permettra de consulter sur votre mobile les dernières nouvelles concernant votre commune.

CARNET DE NAISSANCE



Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance le 20 avril 2021 de Emma Couture Laulhé. Félicitations aux parents et bienvenue à bébé !

**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA DIVAGATION DES CHIENS ET LES CHIENS
ERRANTS**

Le maire de la commune de LENCOUACQ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2/7° et
suivant,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L.211.22 et suivants,

Considérant que l'errance et la divagation des chiens dans la Commune représentent un risque
pour la sécurité publique,

Arrête :

Article 1 : Hormis ceux en action de chasse, et à conditions qu'ils soient sous contrôle de leur
maître, les chiens circulant sur la Commune doivent obligatoirement être accompagnés si ce
n'est tenus en laisse.

Article 2 : Les chiens, divagants ou errants, pourront être capturés et conduits à la fourrière
municipale de Mont de Marsan, auprès duquel les propriétaires pourront demander restitution
de leur animal, moyennant le cas échéant, le paiement des frais afférents à leur prise en
charge.

Article 3 : Monsieur le Maire, ses adjoints et les agents communaux, sont chargés, chacun en
ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la
Gendarmerie Nationale et au Directeur Départemental des Services Vétérinaires.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté, sera passible d'une amende de la 1^{ère} classe.

Fait à LENCOUACQ, le 17 Mai 2021
Le Maire :

[Signature]

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau
dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication au représentant de l'Etat.



PLANTATIONS DE PRINTEMPS !



Il faudra attendre que le temps fasse son
œuvre pour apprécier pleinement la
« prairie fleurie » semée aux abords de la
place du Foirail

Les parterres de
fleurs ont été
rafraichis, grâce aux
employés
communaux et avec
l'aide des
conseillers
municipaux en
charge du
fleurissement





Bonne retraite Jean-Michel

Jean Michel est entré au service de la commune de LENCOUACQ le 7 /08/1990, titularisé le 7/08/1992 et sera libéré le 1/08/2021.

Durant ces 31 années nous avons appris à travailler ensemble dans les bons et les moins bons moments de la vie. J'ai pu au fil du temps me rendre compte de la difficulté de la tâche, avec un emploi pouvant réserver bien des surprises, accompagné de sa multitude d'imprévus. L'employé communal est toujours observé d'yeux critiques plus négatifs que positifs et tout le mérite lui en revient lorsqu'il fait abstraction du « quoi que l'on dise ».

Ce métier est certes très enrichissant de par sa diversité opérationnelle mais également par sa valeur sociale au service de la population.

Merci Jean Michel, nous te souhaitons une bonne retraite et beaucoup de bonheur pour ta nouvelle vie.



Notre village vient d'être labellisé « Villes et Villages étoilés » deux étoiles, grâce à nos efforts de protection de l'environnement nocturne, d'économies d'énergies et de réduction de la pollution lumineuse. Ce label est valable cinq ans, au terme de cette période, nous devons concourir à nouveau pour conserver cette labellisation ou progresser dans le nombre d'étoiles obtenu.

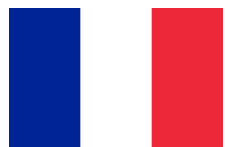
Une animation sera organisée fin août avec l'Astroclub du Marsan



La poissonnerie DUPOUY vient tous les mardi matin sur la commune de Lencouacq

Vous pouvez l'appeler au 05 58 45 84 19

Si vous souhaitez qu'il s'arrête chez vous



14 juillet



Le mercredi 14 juillet 2021 sera organisée une cérémonie de remise de médaille. (*réservée à la famille et amis proches*)

Mr POUSSADE Francis recevra « la Médaille Militaire » des mains du Général TOUJOUSE à 11 h au Monument aux morts suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

LE COMITE DES FETES DE LENCOUACQ

Vous propose le 14 juillet 2021 à midi un

Pique-nique citoyen

Sur la place du Foirail

Chacun apporte son repas



Le Comité des fêtes vous mettra à disposition des tables, chaises, planchas

Une buvette proposera des boissons
(*Bières, vin, soda, café...*)

L'après midi sera consacrée aux jeux (cartes, pétanques...)